

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 465-2**

Prenez avis que lors d'une séance du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 12 septembre 2023, le règlement administratif numéro 465-2 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 465 concernant les opérations de déneigement sur des terrains privés par des entrepreneurs en déneigement* a été adopté.

Il peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

**Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.**

Donné à Repentigny, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat